

# BC-TW Bestuurder Conducteur Travaux Werken



## Instruction de Travail WIT VA N°1 – 2021

**INFRABEL** Right On Track S.A. Infrabel – 2 Place Marcel Broodthaers – 1060 Bruxelles

**Attestation complémentaire BC-TW N° 0001**

NOM :	PLUME	Rôle linguistique:	FR
Prénom :	Gaston		
Date de naissance :	12/03/1995		
N° de la licence européenne :	be12121212		
Délivrée le	21/05/2021	Date d'expiration	21/05/2024

Le titulaire est tenu de justifier son identité à toute réquisition. La conduite sur l'infrastructure ferroviaire belge n'est autorisée que dans les conditions d'utilisation notifiées aux attestations complémentaires de connaissance de la zone de travail et de matériel. Le certificat n'est valable que s'il est accompagné de la licence européenne et de ses deux attestations complémentaires.

I-AM.1 – Operations & Methods  
I-AM.11 – Operational Safety,  
Certification & Staffing





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

**Document type :** WIT- instruction de travail

**Objet :** WIT VA N°1 – 2021

Bestuurder Conducateur Travaux Werken

Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC TW

Dispositions destinées au personnel d'un contractant du gestionnaire d'Infrastructure (personnel autre que le personnel du gestionnaire de l'infrastructure ).

Par contractant, on entend un sous-traitant chargé d'effectuer une tâche critique de sécurité qui lui est confiée, dans le cadre de son système de gestion de la sécurité, par le gestionnaire de l'infrastructure et qui est considérée comme ayant un impact sur la sécurité du réseau ferroviaire belge.

Dans le cadre des présentes dispositions, le contractant doit disposer d'un système de gestion de la sécurité conforme aux articles 89 à 91 du Code ferroviaire (une entreprise ferroviaire, par exemple).

**Domaine :** L'instruction de travail décrit l'attestation complémentaire BC TW ainsi que les différents formulaires nécessaires à la constitution du dossier PDF à introduire auprès d'Infrabel en vue de son obtention.

**Rédigé par :** Ellen Courtois, Conseiller I-AM.112  
Cendrine Rombaux, Sous-chef de bureau I-AM.112

Versions		
N°	Date	Description
1.0	14/01/2022	Version 1.0

	Approuvé par:	Vérifié par :	Approuvé par:
<b>Nom:</b>	S. Michaux	J.-F. Couplet	L. Mockel
<b>Fonction:</b>	Manager I-AM.11	Inspecteur Qualité I-AM. 121	Head of I-AM.1
<b>Date:</b>	17/01/2022	17/01/2022	17/01/2022
<b>Signature:</b>			





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel</b> <b>Bestuurder Conducateur Travaux Werken</b> <b>Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire</b> <b>BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--



#### Instructions de lecture

Dans la mesure du possible, le document est structuré de telle sorte que :

- la page de gauche comprend le texte ;
- la page de droite reprend des illustrations et photos en appui du texte qui figure à la page de gauche.



#### Instructions d'impression

Pour une lecture optimale, cette instruction doit être imprimée en double face, et reliée en agrafes doubles placées à gauche de manière à former une sorte de livret.





Asset Management	Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

## Table des matières

<b>PARTIE A GENERALITES SUR L'ATTESTATION COMPLEMENTAIRE BESTUURDER CONDUCTEUR TRAVAUX WERKEN .....</b>	<b>7</b>
<b>I. Contexte .....</b>	<b>7</b>
<b>II. Présentation de l'attestation complémentaire BC TW .....</b>	<b>8</b>
II.1 Attestation complémentaire BC TW .....	8
II.2 Caractéristiques de l'attestation complémentaire BC TW .....	8
II.3 Connaissances linguistiques.....	10
II.4 Entité habilitée à délivrer les attestations complémentaires BC TW .....	10
III.1 Attestation de connaissances professionnelles spécifiques à la compétence de Bestuurder Conducateur TW .....	11
III.2 Formation fondamentale - Durée .....	11
III.3 Formation permanente - Durée.....	11
III.4 Centres de formation habilités à dispenser les formations fondamentale et permanente	12
<b>IV. Attestation psychologique spécifique à la compétence de Conducateur TW.....</b>	<b>16</b>
IV.1 Généralités.....	16
IV.2 Périodicité .....	16
<b>V. Attestation médicale spécifique à la compétence de Bestuurder Conducateur TW .....</b>	<b>17</b>
V.1 Généralités.....	17
V.2 Périodicité .....	17
<b>PARTIE B INTRODUCTION D'UN DOSSIER PDF EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE ATTESTATION COMPLEMENTAIRE BC TW.....</b>	<b>18</b>
<b>I. Instructions de travail .....</b>	<b>18</b>
I.1 Boîte fonctionnelle .....	18
I.2 Dossier PDF .....	20
I.2.1 Introduction .....	20
I.2.2 Constitution du dossier PDF .....	20
I.3 Réception d'une attestation complémentaire BC TW .....	33
I.3.1 Généralités .....	33
<b>I.3.2. Procédure lorsque l'attestation complémentaire BC TW ne peut pas être délivrée</b> .....	<b>33</b>
I.3.3 Particularité – Remplacement d'un attestation complémentaire BC TW dans le cadre d'une recertification .....	33





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
---------------------	---	--

- II. Interruption dans l'exercice de la compétence de Bestuurder Conducateur TW ..... 34
- III. Facturation de la délivrance d'une attestation complémentaire BC TW ..... 34





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

## **PARTIE A GENERALITES SUR L'ATTESTATION COMPLEMENTAIRE BESTUURDER CONDUCTEUR TRAVAUX WERKEN**

### **I. Contexte**

Depuis décembre 2021, et l'adaptation du système de gestion de la sécurité d'Infrabel, la compétence "B.C.-T.W." peut être accordée au personnel d'un contractant du gestionnaire d'Infrastructure, titulaire d'une licence de conducteur de train, d'une attestation complémentaire de conducteur de train pour la (les) catégorie(s) A1, A2, A3, A4, B2.

Pour la desserte et la conduite des engins moteurs sur les voies temporairement fermées à la circulation normale, le conducteur de train doit disposer d'une attestation complémentaire "B.C.-T.W." délivrée par Infrabel qui est uniquement valable combinée à une licence de conducteur de train.

#### **Remarque**

L'objet de la présente n'est pas d'expliquer le nouveau cadre réglementaire qui régit la fonction de sécurité propre à Infrabel.

Pour ce faire, la réglementation Infrabel est le cadre de référence :

REGLEMENT GENERAL D'EXPLOITATION D'INFRABEL  
LIVRE 3 – DISPOSITIONS POUR LE PERSONNEL DE SECURITE  
FASCICULE 310 – DESSERTTE ET CONDUITE DES ENGIN MOTEURS SUR LES VOIES  
TEMPORAIREMENT FERMEES A LA CIRCULATION NORMALE  
CHAPITRE 3. EXIGENCES APPLICABLES AU PERSONNEL DES CONTRACTANTS EN POSSESSION  
DE LA FONCTION DE SECURITE DE CONDUCTEUR DE TRAIN ET LA COMPETENCE DE « BC-TW »

La direction Infrabel – Customer & Business Excellence (I-CBE) est l'entité gérante du fascicule 310.





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

## **II. Présentation de l'attestation complémentaire BC TW**

### **II.1 Attestation complémentaire BC TW**

L'attestation complémentaire BC-TW atteste que le titulaire dispose :

- d'une attestation de connaissances professionnelles spécifiques de Bestuurder Conducateur TW ;
- d'une attestation psychologique spécifique à la fonction de sécurité de Conducateur de train ;
- d'une attestation médicale spécifique à la fonction de sécurité de Conducateur de train.

### **II.2 Caractéristiques de l'attestation complémentaire BC TW**

L'attestation complémentaire BC TW :

- est délivrée par Infrabel dans la langue qui a été utilisée pour rédiger l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques Bestuurder Conducateur TW ;
- est nominative et appartient à son titulaire ;
- est valable pour une durée de trois ans :
  - soit à dater du jour de l'évaluation des connaissances professionnelles spécifiques de Bestuurder Conducateur TW à l'issue d'une formation fondamentale ;
  - soit à dater du jour d'expiration de l'attestation complémentaire à renouveler à l'issue d'une recertification.

La date d'expiration de l'attestation complémentaire figure au recto de celle-ci.

L'attestation complémentaire BC TW est conforme au modèle ci-contre.







Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel</b> <b>Bestuurder Conducateur Travaux Werken</b> <b>Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire</b> <b>BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

Exemple d'attestation complémentaire de Bestuurder Conducateur TW (BC TW)

- Recto

**INFRABEL** Right On Track  
S.A. Infrabel – 2 Place Marcel Broodthaers – 1060 Bruxelles

**Attestation complémentaire BC-TW N° 0001**

NOM : PLUME Rôle linguistique: FR  
Prénom: Gaston  
Date de naissance : 12/03/1995  
N° de la licence européenne : be12121212

Délivrée le 21/05/2021 Date d'expiration 21/05/2024

Le titulaire est tenu de justifier son identité à toute réquisition. La conduite sur l'infrastructure ferroviaire belge n'est autorisée que dans les conditions d'utilisation notifiées aux attestations complémentaires de connaissance de la zone de travail et de matériel. Le certificat n'est valable que s'il est accompagné de la licence européenne et de ses deux attestations complémentaires.

- Verso

**Compétences du BC TW**

Personnel d'Infrabel ou d'un contractant avec la fonction de sécurité conducteur de train, qui peut rouler sur voies en et hors service. Pour la conduite sur voies hors service, il doit être en possession de l'attestation complémentaire qui est seulement valide en combinaison avec la licence de conducteur de train.





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

### II.3 Connaissances linguistiques

Le rôle linguistique mentionné sur l'attestation complémentaire BC TW (néerlandais ou français) correspond à la langue maternelle du conducteur concerné.

Pour un conducteur dont la langue maternelle n'est ni le français, ni le néerlandais, le rôle linguistique mentionné sur l'attestation complémentaire BC TW correspond à la langue, choisie pour présenter la première évaluation auprès du centre de formation reconnu par Infrabel dans le cadre d'une Formation Fondamentale Obligatoire.

Par exemple :

Le candidat BC TW est allemand et présente le 1er examen/ la 1ère évaluation auprès du centre de formation en français, dès lors il recevra son attestation complémentaire BC TW avec comme rôle linguistique français.

La connaissance linguistique supplémentaire est reprise sur l'ABBAC (rubrique 5) qui accompagne la licence européenne du conducteur (voir ARE 310 - connaissances linguistiques).

### II.4 Entité habilitée à délivrer les attestations complémentaires BC TW

Le service I-AM.1 Opérations & Methods de la direction Asset Management est l'entité habilitée à délivrer les attestations complémentaires BC TW.

INFRABEL S.A. de droit public  
Direction Asset Management  
10-04 I-AM.1 Operations & Methods  
85, rue de France  
1060 Bruxelles

Adresse e-mail : [BCTW@INFRABEL.be](mailto:BCTW@INFRABEL.be)





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducteur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	--	--

### III. Connaissances professionnelles relatives aux attestations complémentaires BC TW

#### III.1 Attestation de connaissances professionnelles spécifiques à la compétence de Bestuurder Conducteur TW

L'attestation complémentaire BC TW atteste, entre autres, que le titulaire dispose d'une attestation de connaissances professionnelles spécifiques à la compétence de Bestuurder Conducteur TW.

Le centre de formation délivre l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques pour la compétence de BC TW au nom du lauréat de l'examen qui clôture la formation fondamentale ou permanente qui vise à l'acquisition ou au maintien des connaissances professionnelles spécifiques au compétence de Bestuurder Conducteur TW.

#### III.2 Formation fondamentale - Durée

Pour la formation fondamentale de Bestuurders Conducteurs TW, il existe un trajet de formation spécifique qui couvre les connaissances professionnelles en matière de voies temporairement fermées à la circulation normale (voir RGE 310 Chap 3.3.2).

La durée de la formation fondamentale est de **2 journées** et est clôturée le 2<sup>ème</sup> jour par l'évaluation certificative. La durée de ce trajet de formation pourra être adaptée, en fonction d'éventuelles modifications apportées à ce trajet de formation.

#### III.3 Formation permanente - Durée

La formation permanente est organisée sur base d'un cycle de trois ans, chaque année comprenant au minimum une journée de formation. L'objectif est de réviser les unités de formation reprises au plan de formation ainsi que les mises à jour éventuelles.



Une évaluation certificative est organisée au terme de la 3<sup>ème</sup> année, et si cela est possible, de préférence lors de la dernière journée de la formation permanente.





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

Exemple - Attestation de connaissances professionnelles spécifiques Bestuurder Conducateur TW

  <b>CENTRE DE FORMATION</b> pour conducteurs de train		<b>Attestation de connaissances professionnelles spécifiques</b>  <b>BC - TW</b>
DÉLIVRÉE À L'ISSUE D'UNE FORMATION		
FONDAMENTALE <input type="checkbox"/>	PERMANENTE <input type="checkbox"/>	SUITE AU RETRAIT DU CERTIFICAT <input type="checkbox"/>
NOM et prénom du candidat : .....		
Adresse : .....		
Lieu et date de naissance : .....		
Numéro de carte d'identité <sup>(1)</sup> : .....		
Le (la) soussigné(e) confirme que le candidat susmentionné a réussi en date du ..... l'examen de connaissances professionnelles spécifiques à la fonction de sécurité propre à Infrabel de BC-TW portant sur les connaissances cochées ci-dessus.		
Membres du jury :	L'examineur, président du jury :	
Noms et prénoms :	Nom et prénom :	
1. ....	.....	
2. ....	.....	
3. ....	Date et signature : .....	
<b>DOCUMENT DESTINÉ À LA CERTIFICATION À CONSERVER SOIGNEUSEMENT</b>		

(1) Ou du passeport si le demandeur ne possède pas de carte d'identité belge.





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

### III.4 Centres de formation habilités à dispenser les formations fondamentale et permanente

Attention, le présent paragraphe vise exclusivement les formations fondamentale et permanente qui ont pour objet l'acquisition ou le maintien des connaissances professionnelles spécifiques liée à la compétence de Bestuurder Conducateur TW (en vue de l'obtention ou du renouvellement de l'attestation complémentaire BC TW).

Infrabel désigne les centres de formation habilités à dispenser les formations fondamentale et permanente, en ce y compris les examens.

La liste des centres agréés est consultable sur le site web d'Infrabel à l'adresse :

<https://infrabel.be/fr/fournisseurs-entrepreneurs#BCTW>

\* \* \*

#### **Point d'attention :**

La Formation Permanente Obligatoire (FPO) est organisée sur base d'un cycle de 3 ans, chaque année comprenant au minimum une journée de formation. L'objectif est de réviser, sur une période de 3 ans, toutes les unités de formation reprises au plan de formation et mettre l'accent sur les adaptations effectives.

Les centres de formation organisent les sessions de formation permanente, reprenant le programme annuel, au cours de l'année prévue, ainsi qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivante. L'employeur est tenu d'assurer la participation effective de son personnel, au cours de la période ou la formation permanente est organisée.

La FPO est clôturée par une épreuve de recertification. La réussite de cette épreuve est un pré-requis à la recertification d'une personne en qualité de Bestuurder Conducateur TW.

#### **Attention**

Avant d'être admis à l'épreuve de recertification, l'agent doit être en possession des feuilles de présence rédigées à l'occasion de la FPO annuelle pendant un cycle de 3 ans préalable à la recertification vu le caractère obligatoire de la formation permanente.

Vu que la FPO participe au système de gestion dynamique des risques pour la compétence de sécurité propre à Infrabel "Bestuurder Conducateur Travaux Werken", les dispositions en matière de participation à la formation permanente doivent être strictement respectées.





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

## A. Participation à l'épreuve de recertification après une formation de type FPO

### 1er cas – Participation du Bestuurder Conducateur TW au cycle complet de la FPO aux années prévues

Si un Bestuurder Conducateur TW dispose d'une preuve de participation au programme annuel du **cycle triennal de la FPO** qui précède la recertification comme Bestuurder Conducateur TW, et si le Bestuurder Conducateur TW a participé à ces programmes annuels pendant l'année prévue, il est admis à participer à la recertification de Bestuurder Conducateur TW.

### 2ème cas – L'agent n'a pas participé à une FPO annuelle au cours de l'année prévue

Il est souligné ici l'importance que les Bestuurders Conducateurs TW reçoivent la formation permanente conformément au programme prévu annuellement fourni par le centre de formation reconnu.

En effet, en cas de contrôle de l'autorité et/ ou accident, le fait ou non d'avoir suivi la FPO conformément aux dispositions en la matière peut modifier les conclusions quant au maintien ou non des aptitudes professionnelles relatives au attestation complémentaire BC TW.

Une demande de renouvellement d'une attestation complémentaire BC TW comprenant une liste de présence mentionnant une date d'une participation à la FPO reportée lors d'un programme de formation doit être accompagnée d'une **note justificative**.

Les éléments communiqués seront examinés. Lorsqu'il apparaît que, pour la demande, des éléments pertinents manquent pour justifier la participation reportée à la formation permanente, un mail sera envoyé avec la communication qu'aucune suite favorable ne sera donnée à cette demande.

Le Bestuurder Conducateur TW peut être éligible pour la participation à l'épreuve de recertification uniquement et seulement lorsqu'il a participé à la partie manquante ou reportée de la formation permanente.

### 3ème cas – pas de participation complète à un cycle de FPO

Si, lors de la demande de recertification pour BC TW, il apparaît que l'agent n'a pas participé à un ou plusieurs programmes annuels du cycle triennal de la FPO, et que par conséquent les dispositions relatives à la FPO n'ont pas été appliquées et respectées, il devra être **inscrit pour participer à une nouvelle Formation Fondamentale Obligatoire**.

Lors de la demande pour l'obtention d'une nouvelle attestation complémentaire BC TW, il y a lieu également de fournir, en plus de l'attestation médicale, une attestation psychologique valable.

## B. Expiration de l'attestation complémentaire BC TW

Si, à la date d'introduction du dossier PDF pour l'obtention d'un attestation complémentaire BC TW, la date de validité de l'attestation complémentaire BC TW est dépassée de 12 mois ou plus, le renouvellement de l'attestation complémentaire impose le suivi d'une Formation Fondamentale Obligatoire.







Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

### C. Interdiction d'exercer la compétence propre à Infrabel: "Bestuurder Conducateur TW"

Nous attirons également votre attention sur le fait suivant: entre la date d'expiration de l'ancienne attestation complémentaire BC TW et la date de délivrance de la nouvelle attestation complémentaire BC TW, un agent ne peut pas, suivant les dispositions légales, exercer la compétence propre à Infrabel: "Bestuurder Conducateur TW ». En effet, dans l'autre cas, il y aurait infraction avec les dispositions légales.

\* \* \*

Partie du site Infrabel où se trouve la liste des centres agréés :

The screenshot shows a QR code at the top left with the text "Lire le code QR". Below it is a browser window displaying the Infrabel website. The URL is <https://infrabel.be/fr/fournisseurs-entrepreneurs#bc-tw-nbsp>. The navigation menu includes "Jobs", "Business", "A propos", "Chantiers", "Actualités", and "Ecoles". The "Business" menu is open, showing options: "Entreprises ferroviaires", "Industries", "Fournisseurs & Entrepreneurs", "Document de référence", "Services de secours", "Assemblées générales annuelles", and "Business". A yellow arrow points to the "Business" menu item. Another yellow arrow points to the "Fournisseurs & Entrepreneurs" sub-menu. A red box highlights the "BC TW" link in the main navigation bar. Below the navigation bar, there is a section titled "Devenir entrepreneur" with a sub-section "Procédure" and "Travaux par entreprise". Below that, there is a section titled "RAFRAÎCHISSER VOS CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE TRAVAUX WERKEN (OTW) POUR LES OPÉRATEURS TRAVAUX WERKEN (OTW)". A text block below reads: "Nous aimerions donner un petit rappel de quelques points importants par rapport aux Opérateurs Travaux Werken (OTW). Nous espérons ainsi faciliter le déroulement de la certification et mieux vous servir." At the bottom right, there is a chat button labeled "Discuter avec Mia" with a speech bubble icon and an upward arrow icon.





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

## IV. Attestation psychologique spécifique à la compétence de Conducateur TW

### IV.1 Généralités

Une attestation psychologique valable est toujours nécessaire dans le cadre d'une demande d'attestation complémentaire BC TW.

La compétence BC TW ne peut être attribuée qu'au personnel des contractants qui dispose d'une licence de conducteur de train, conforme au modèle de la Communauté européenne. Par conséquent, un BC TW possède un certificat psychologique en sa qualité de conducteur de train.

L'organisme agréé par le SSICF délivre l'attestation psychologique de conducteur de train – certificat de base après que le travailleur ait satisfait aux critères de l'examen psychologique.

Le certificat psychologique doit indiquer que le demandeur convient ou non à la catégorie « conducteur de train » par analogie avec l'exemple ci-dessous :

<input checked="" type="checkbox"/> <b>conducteur de train</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>apte</b>	<input type="checkbox"/> <b>inapte</b>
<input type="checkbox"/> <b>accompagnateur de train de voyageurs</b>	<input type="checkbox"/> <b>apte</b>	<input type="checkbox"/> <b>inapte</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>personnel exerçant d'autres tâches critiques de sécurité</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>apte</b>	<input type="checkbox"/> <b>inapte</b>

### IV.2 Périodicité

Dans le cadre de son système de gestion de la sécurité, le contractant (employeur du "conducteur – bestuurder TW") doit s'assurer que les conditions réglementaires de validité du certificat psychologique de son personnel sont remplies. L'employeur conserve un dossier médical individuel reprenant toutes les données relatives à l'exécution des examens médicaux et psychologiques (dénomination de l'organisme médical, nom et cachet du médecin du travail, dates des examens et décisions d'aptitude physique et psychologique ou d'inaptitude physique et/ou psychologique).

Le cadre réglementaire précise que, outre l'examen médical périodique, un examen médical et/ou une évaluation psychologique spécifique supplémentaire doivent être effectués lorsqu'il y a raisonnablement un doute quant à l'aptitude physique ou psychologique d'un membre du personnel ou qu'il y a raisonnablement des soupçons quant à l'usage de drogues ou à l'abus d'alcool. Ceci serait notamment le cas après un incident ou un accident dû à une erreur humaine du travailleur concerné.







Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

## V. Attestation médicale spécifique à la compétence de Bestuurder Conducateur TW

### V.1 Généralités

Une attestation médicale valable est toujours nécessaire dans le cadre d'une demande d'attestation complémentaire BC TW.

La compétence BC TW ne peut être attribuée qu'au personnel des contractants qui dispose déjà d'une licence de conducteur, conformément au modèle de la Communauté Européenne. Par conséquent, un BC TW possède déjà une attestation médicale en sa qualité de conducteur de train .

L'organisme agréé par le SSICF délivre l'attestation médicale spécifique à la fonction conducteur de train après que le travailleur ait satisfait aux critères de l'examen médical.

Le certificat médical doit indiquer que le demandeur convient ou non à la catégorie « conducteur de train » par analogie avec l'exemple ci-dessous :

<input checked="" type="checkbox"/> <b>conducteur de train</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>apte</b>	<input type="checkbox"/> <b>inapte</b>
<input type="checkbox"/> <b>accompagnateur de train de voyageurs</b>	<input type="checkbox"/> <b>apte</b>	<input type="checkbox"/> <b>inapte</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>personnel exerçant d'autres tâches critiques de sécurité</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>apte</b>	<input type="checkbox"/> <b>inapte</b>

### V.2 Périodicité

Dans le cadre de son système de gestion de la sécurité, le contractant (employeur du "conducteur – bestuurder TW") doit s'assurer que les conditions réglementaires de validité de l'attestation médicale de son personnel sont remplies. L'employeur conserve un dossier médical individuel reprenant toutes les données relatives à l'exécution des examens médicaux et psychologiques (dénomination de l'organisme médical, nom et cachet du médecin du travail, dates des examens et décisions d'aptitude physique et psychologique ou d'inaptitude physique et/ou psychologique).

Le cadre réglementaire d'application pour les conducteurs de trains, définit les critères de périodicité d'aptitude médicale comme suit :

- tous les 3 ans pour le personnel jusqu'à l'âge de 55 ans ;
- tous les ans pour le personnel de plus de 55 ans.

Le médecin du travail doit augmenter la périodicité des examens si l'état de santé du membre du personnel concerné l'exige.

Le cadre réglementaire précise également que :

- Outre l'examen médical périodique, un examen médical et/ou une évaluation psychologique spécifique supplémentaire doivent être effectués lorsqu'il y a raisonnablement un doute quant à l'aptitude physique ou psychologique d'un membre du personnel ou qu'il y a raisonnablement des soupçons quant à l'usage de drogues ou à l'abus d'alcool. Ceci serait notamment le cas après un incident ou un accident dû à une erreur humaine du travailleur concerné.
- L'employeur doit demander un examen médical après toute absence pour maladie d'une durée supérieure à 30 jours. Dans des cas appropriés, cet examen peut se limiter à une évaluation par le médecin du travail, sur la base des informations disponibles indiquant que l'aptitude au travail du travailleur n'a pas été affectée.





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

## **PARTIE B INTRODUCTION D'UN DOSSIER PDF EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE ATTESTATION COMPLÉMENTAIRE BC TW**

### **I. Instructions de travail**

#### **I.1 Boîte fonctionnelle**

En vue de garantir une traçabilité adéquate, les dossiers introduits auprès d'Infrabel en vue d'obtenir une attestation complémentaire BC TW doivent être matérialisés sous la forme d'un dossier PDF (voir ci-après).

Seuls les dossiers PDF seront traités par l'entité habilitée à délivrer les attestations complémentaires BC TW.

Les dossiers PDF (voir ci-après) doivent être transmis à la boîte fonctionnelle :

[BCTW@INFRABEL.be](mailto:BCTW@INFRABEL.be)

#### **Spécification n°1**

L'intitulé du mail respecte la structure suivante :

BCTW\_<Société demanderesse>\_<Nom du Bestuurder Conducateur TW>\_<Prénom du Bestuurder Conducateur TW>

Les champs <Société demanderesse>, <Nom du Bestuurder Conducateur TW> et <Prénom du Bestuurder Conducateur TW> ne comportent aucun caractère de séparation, tiret, accent.

#### Exemple

BCTW\_PRO&Co\_Plume\_Gaston

Avec : <Société demanderesse>	= PRO&Co
<Nom du Bestuurder Conducateur TW>	= Plume
<Prénom du Bestuurder Conducateur TW>	= Gaston

#### **Spécification n°2**

La spécification n°1 interdit d'envoyer un mail pour plusieurs BC TW en même temps.

Le principe est donc un mail par Bestuurder Conducateur TW.

Ce principe garantit que chaque entrée enregistrée sur la boîte fonctionnelle génère un dossier individuel.





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel</b> <b>Bestuurder Conducateur Travaux Werken</b> <b>Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire</b> <b>BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

Exemple de mail avec la rubrique "sujet" complétée de façon adéquate

 Envoyer	À	<a href="mailto:BCTW@INFRABEL.be">BCTW@INFRABEL.be;</a>
	Cc	
	Cci	
Objet		<u>BCTW PRO&amp;Co Plume Gaston</u>
<hr/>		
	BCTW_PRO&Co_Plume_Gaston_20211007.pdf 11 MB	





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conductor Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

## I.2 Dossier PDF

### I.2.1 Introduction

La nature et le nombre de pièces à transmettre dans le cadre d'une demande d'attestation complémentaire BC TW est fonction de la demande à proprement parler. En d'autres mots, la constitution du dossier PDF tient compte du type de la demande sélectionnée par l'entité demanderesse sur le formulaire de demande.

Les types de demandes sont :

- 1<sup>er</sup> type Demande d'une attestation complémentaire BC TW après une formation fondamentale, appelée communément la 1<sup>ère</sup> attestation complémentaire en qualité de Bestuurder Conductor TW.
- 2<sup>ème</sup> type Demande d'une attestation complémentaire BC TW au terme de la formation permanente (au terme du cycle des 3 années), appelée communément la recertification en qualité de Bestuurder Conductor TW.
- 3<sup>ème</sup> type Duplicata en cas de perte par le titulaire de son attestation complémentaire BC TW.
- 4<sup>ème</sup> type Renouvellement après une faute contre la sécurité.

Pour les demandes qui ne cadrent pas dans la liste ci-dessus, l'entité demanderesse contacte l'entité habilitée à délivrer les attestation complémentaires BC TW pour fixer les obligations réciproques. Pour ce faire, l'entité demanderesse peut utiliser la boîte fonctionnelle dédiée aux dossiers PDF.

### I.2.2 Constitution du dossier PDF

#### **Points d'attention Lignes du temps à respecter entre les différents documents mouvementés dans le cadre des différents types de demande**

Les différents documents mouvementés et pour lesquels une ligne du temps doit être respectée sont :

- l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques au Bestuurder Conductor TW ;
- une copie de l'attestation psychologique spécifique à la fonction de conducteur de train en ordre de validité;
- une copie de l'attestation médicale spécifique à la fonction de conducteur de train en ordre de validité.

Chaque document est daté et pourvu des signatures nécessaires





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

## **1. Attestation complémentaire initiale ou renouvellement après une faute contre la sécurité du 3° degré**

Dans le cas d'une formation fondamentale, il faut tenir compte des éléments suivants lors de l'introduction du dossier :

1° La date de l'évaluation mentionnée sur l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques de Bestuurder Conducateur TW ne doit pas remonter à **plus de 6 mois** par rapport à l'introduction du dossier dans la boîte fonctionnelle.

2° La date de la visite mentionnée sur l'attestation psychologique ne doit pas remonter à **plus de 10 ans** par rapport à la date de l'introduction du dossier dans la boîte fonctionnelle et doit être valable au moment de la demande.

3° La date de visite mentionnée sur l'attestation médicale ne doit pas remonter à plus de **3 ans** par rapport à la date d'introduction du dossier dans la boîte fonctionnelle pour un BC TW qui est plus jeune que 55 ans.

Pour un BC TW qui a atteint l'âge de 55 ans, l'attestation médicale ne doit pas remonter à **plus d'un an**, suivant les critères de périodicité qui sont valables pour les conducteurs de train en possession d'une licence européenne (ELIC)

## **2. Recertification**

Dans le cas d'une recertification, il faut tenir compte des éléments suivants lors de l'introduction du dossier :

1° La date de l'évaluation mentionnée sur l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques de Bestuurder Conducateur TW ne doit pas remonter à plus de **6 mois** par rapport à la date de l'introduction du dossier dans la boîte fonctionnelle.

2° La date de visite mentionnée sur l'attestation médicale ne doit pas remonter à **plus de 3 ans** par rapport à la date d'introduction du dossier dans la boîte fonctionnelle pour un BC TW qui est plus jeune que 55 ans.

Pour un BC TW qui a atteint l'âge de 55 ans, l'attestation médicale ne doit pas remonter à **plus d'un an**, suivant les critères de périodicité qui sont valables pour les conducteurs de train en possession d'une licence européenne (ELIC)

3° Le terme pour l'introduction du dossier PDF doit être déterminé par la date de fin de validité qui se trouve sur l'attestation complémentaire BC TW à renouveler, à considérer comme date de référence.

Soit la date d'expiration : JJ/MM/AAAA.

Afin de garantir la continuité de l'exercice de la compétence Bestuurder Conducateur TW et d'éviter des demandes de renouvellement prématurées, la règle est d'introduire le dossier PDF :

- au plus tôt : JJ/MM – 3 mois/AAAA ;
- au plus tard : JJ/MM – 1 mois/AAAA.





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

### Exemple

Date d'expiration : 15/05/2025

Intervalle pour introduire le dossier PDF :

- au plus tôt : 15/02/2025
- au plus tard : 15/04/2025

Date limite pour l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques : 15/11/2024

### **I.2.2 Constitution du dossier PDF**

**1er type**      **Demande d'une attestation complémentaire BC TW après une formation fondamentale, 1ère attestation complémentaire en qualité de Bestuurder Conducateur TW**

La constitution du dossier PDF consiste à copier en format PDF :

1. Le formulaire de demande d'un attestation complémentaire BC TW dûment complété.
  2. L'attestation de connaissances professionnelles spécifiques pour BC-TW.
  3. Une copie de la Licence Européenne de conducteur de train en cours de validité.
  4. Une copie de l'ABBAC le plus récent (ne peut pas dépasser les 3 ans).
  5. L'attestation psychologique spécifique à la fonction de sécurité de conducteur de train
  6. L'attestation médicale la plus récente spécifique à la fonction de sécurité de conducteur de train
  7. La copie d'une pièce d'identité valide comme preuve de l'âge et de l'identité du BC TW
- **Cette information est facultative lors de la demande** mais doit être soumise à la délivrance de l'attestation complémentaire.
  - Si une copie d'un document d'identification valide (permis de conduire ou carte d'identité) est envoyée, elle ne sera pas conservée conformément au Règlement général sur la protection des données (**RGPD** - Règlement général sur la protection des données) de l'Union européenne en ce qui concerne le traitement des données personnelles. Le Bestuurder Conducateur TW peut également masquer les données non pertinentes (telles que lieu de naissance, sexe, nationalité, numéro de carte, numéro de registre national) de sa pièce d'identité.
  - Les données d'identification du Bestuurder Conducateur TW sont soigneusement vérifiées et sont indiquées sur le certificat. Elles doivent donc correspondre parfaitement aux informations figurant sur la pièce d'identité du demandeur. De plus, le document d'identification présenté doit être en cours de validité (non expiré)





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

#### Spécification n°4

Le dossier PDF ainsi constitué est enregistré selon le format et la structure :

BC TW <Société demanderesse>\_<Nom du Bestuurder Conducateur TW>\_<Prénom du Bestuurder Conducateur TW>\_<Date d'envoi du mail>.pdf

#### Exemple

BC TW\_PRO&Co\_Plume\_Gaston\_20130521.pdf

Avec : <Société demanderesse> = PRO&Co  
<Nom du Bestuurder Conducateur TW> = Plume  
<Prénom du Bestuurder Conducateur TW> = Gaston  
<Date d'envoi du mail> = 20130521 (soit la date 21.05.2013 en format AAAAMMJJ)

#### Spécification n°5

Le dossier PDF contient impérativement les 7 documents repris ci-dessus.

Tout dossier PDF incomplet est systématiquement retourné à l'expéditeur.

Lorsqu'un dossier PDF est retourné à l'expéditeur, le dossier est clôturé. Ce qui signifie que l'entité demanderesse doit introduire un nouveau dossier PDF avec tous les documents, même ceux qui figureraient dans le premier dossier PDF.





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel</b> <b>Bestuurder Conducateur Travaux Werken</b> <b>Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire</b> <b>BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
---------------------	---	--

Exemple 1<sup>er</sup> type - Demande d'un attestation complémentaire BC TW après une formation fondamentale, 1<sup>ère</sup> attestation complémentaire en qualité de Bestuurder Conducateur TW

	<b>FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTESTATION COMPLÉMENTAIRE</b> <b>BESTUURDER CONDUCTEUR TRAVAUX WERKEN (BCTW)</b>	AM-FOR-1219 VA  V1.00		
<b>PERSONNEL AUTRE QUE LE PERSONNEL DU GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE</b> <b>ET AUTRE QUE LE PERSONNEL D'UN AUXILIAIRE DU GI</b>				
<b>1 IDENTIFICATION DU BCTW QUI DEMANDE L'ATTESTATION COMPLÉMENTAIRE <sup>(1)</sup></b>				
NOM (en majuscule)		Prénom		
Date de naissance		N° de l'attestation <sup>(2)</sup>		
Rôle linguistique <sup>(3)</sup>				
Adresse	Rue	N°		
	Commune	Code postal		
<b>2 IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR DU BESTUURDER CONDUCTEUR TW</b>				
Dénomination				
N° de l'entreprise		N° de TVA		
Adresse	Rue	N°		
	Commune	Code postal		
<b>3 PERSONNE MANDATÉE POUR INTRODUIRE LA DEMANDE D'ATTESTATION / PERSONNE DE CONTACT</b>				
NOM et prénom		Signature		
Fonction				
Mail		Téléphone		
<b>4 TYPE DE DEMANDE</b>				
Certification après formation fondamentale	<input checked="" type="checkbox"/>	Duplicata	<input type="checkbox"/>	
Certification dans le cadre du contrôle triennal	<input type="checkbox"/>	Renouvellement après une faute contre la sécurité	<input type="checkbox"/>	
<b>5 DOCUMENTS A FOURNIR (en plus du présent formulaire) <sup>(4)</sup></b>				
	Nouvelle demande	Prolongation trisannuelle	Duplicata	Restitution après une faute
Copie de l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques	X	X		X
Copie de l'attestation d'aptitude psychologique	X			X
Copie de l'attestation d'aptitude médicale	X	X		X
Copie de l'attestation complémentaire (ABBAC) de conducteur de train	X	X		X
Copie de la licence européenne (ELIC) de conducteur de train	X	X		X
Fiches de présence aux journées de formation permanente		X		
Copie d'une pièce d'identité valide comme preuve de l'âge et de l'identité de l'opérateur TW (facultative)	X	X	X	X
Copie de l'attestation de BC TW à renouveler/remplacer		X		
Déclaration de perte ou de vol			X	







Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

## I.2.2 Constitution du dossier PDF

**2<sup>ème</sup> type** Demande d'une attestation complémentaire BC TW au terme de la formation permanente (au terme du cycle des 3 années), appelée communément la recertification en qualité de Bestuurder Conducateur TW

La constitution du dossier PDF consiste à copier en format PDF :

1. Le formulaire de demande d'une attestation complémentaire BC TW dûment complété ;
2. L'attestation de connaissances professionnelles spécifiques de BC TW ;
3. Une copie de la Licence Européenne (ELIC) de conducteur de train en cours de validité ;
4. Une copie de l'ABBAC le plus récent ;
5. L'attestation médicale spécifique à la fonction de conducteur de train ;
6. L'attestation psychologique spécifique à la fonction de conducteur de train ;
7. Les preuves matérielles que le travailleur a suivi la formation permanente, à savoir les fiches de présence dûment complétées. Le format de ces fiches est libre. Néanmoins, chaque fiche comprend au moins :
  - la date de la journée de formation ;
  - le nom et le prénom du formateur ;
  - la signature du formateur ;
  - la signature du Bestuurder Conducateur TW ;
  - le programme de la journée de formation ;
  - les coordonnées du centre agréé par Infrabel.
8. L' attestation complémentaire BC TW à renouveler ;
9. Copie d'une pièce d'identité valide comme preuve de l'âge et de l'identité du BC TW :
  - Cette information est facultative lors de la demande mais doit être soumise à la délivrance du certificat
  - Si une copie d'un document d'identification valide (permis de conduire ou carte d'identité) est envoyée, elle ne sera pas conservée conformément au Règlement général sur la protection des données (**RGPD** - Règlement général sur la protection des données) de l'Union européenne en ce qui concerne le traitement des données personnelles. L'Opérateur TW peut également masquer les données non pertinentes (telles que lieu de naissance, sexe, nationalité, numéro de carte, numéro de registre national) de sa pièce d'identité.
  - Les données d'identification de l'Opérateur TW sont soigneusement vérifiées et sont indiquées sur le certificat. Elles doivent donc correspondre parfaitement aux informations figurant sur la pièce d'identité du demandeur. De plus, le document d'identification présenté doit être en cours de validité (non expiré)





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel</b> <b>Bestuurder Conducateur Travaux Werken</b> <b>Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire</b> <b>BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

#### Spécification n°4

Le dossier PDF ainsi constitué est enregistré selon le format et la structure :

BC TW\_<Société demanderesse>\_<Nom du Bestuurder Conducateur TW>\_<Prénom du Bestuurder Conducateur TW>\_<Date d'envoi du mail>.pdf

#### Exemple

BC TW\_PRO&Co\_Plume\_Gaston\_20130521.pdf

Avec : <Société demanderesse> = PRO&Co  
<Nom du Bestuurder Conducateur TW> = Plume  
<Prénom du Bestuurder Conducateur TW> = Gaston  
<Date d'envoi du mail> = 20130521 (soit la date 21.05.2013 en format AAAAMMJJ)

#### Spécification n°5

Le dossier PDF contient impérativement les 9 documents repris ci-dessus.  
Tout dossier PDF incomplet est systématiquement retourné à l'expéditeur.

Lorsqu'un dossier PDF est retourné à l'expéditeur, le dossier est clôturé. Ce qui signifie que l'entité demanderesse doit introduire un nouveau dossier PDF avec tous les documents, même ceux qui figureraient dans le premier dossier PDF.





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

Exemple 2<sup>ème</sup> type - Demande d'une attestation complémentaire BC TW au terme de la formation permanente (au terme du cycle des 3 années), appelée communément la recertification en qualité de Bestuurder Conducateur TW

4 TYPE DE DEMANDE			
Certification après formation fondamentale	<input type="checkbox"/>	Duplicata	<input type="checkbox"/>
Certification dans le cadre du contrôle triennal	<input type="checkbox"/>	Renouvellement après une faute contre la sécurité	<input type="checkbox"/>





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

## I.2.2 Constitution du dossier PDF

### 3ème type Duplicata en cas de perte par le titulaire de son attestation complémentaire BC TW

La constitution du dossier PDF consiste à copier en format PDF :

1. Le formulaire de demande d'une attestation complémentaire BC TW dûment complété.
2. La déclaration sur l'honneur en cas de perte de l'attestation complémentaire BC TW ou la copie du PV en cas de déclaration de vol.
3. Copie d'une pièce d'identité valide comme preuve de l'âge et de l'identité du BC TW :
  - Cette information est facultative lors de la demande mais doit être soumise à la délivrance du certificat
  - Si une copie d'un document d'identification valide (permis de conduire ou carte d'identité) est envoyée, elle ne sera pas conservée conformément au Règlement général sur la protection des données (**RGPD** - Règlement général sur la protection des données) de l'Union européenne en ce qui concerne le traitement des données personnelles. L'Opérateur TW peut également masquer les données non pertinentes (telles que lieu de naissance, sexe, nationalité, numéro de carte, numéro de registre national) de sa pièce d'identité.
  - Les données d'identification de l'Opérateur TW sont soigneusement vérifiées et sont indiquées sur le certificat. Elles doivent donc correspondre parfaitement aux informations figurant sur la pièce d'identité du demandeur. De plus, le document d'identification présenté doit être en cours de validité (non expiré).

#### Spécification n°4

Le dossier PDF ainsi constitué est enregistré selon le format et la structure :

BC TW\_<Société demanderesse>\_<Nom du Bestuurder Conducateur TW>\_<Prénom du Bestuurder Conducateur TW>\_<Date d'envoi du mail>.pdf

#### Exemple

BC TW\_PRO&Co\_Plume\_21.05.2013

Avec : <Société demanderesse> = PRO&Co  
<Nom du Bestuurder Conducateur TW> = Plume  
<Prénom du Bestuurder Conducateur TW> = Gaston  
<Date d'envoi du mail> = 20130521 (soit la date 21.05.2013 en format AAAAMMJJ)

#### Spécification n°5

Le dossier PDF contient impérativement les 3 documents repris ci-dessus.

Tout dossier PDF incomplet est systématiquement retourné à l'expéditeur.

Lorsqu'un dossier PDF est retourné à l'expéditeur, le dossier est clôturé. Ce qui signifie que l'entité demanderesse doit introduire un nouveau dossier PDF avec tous les documents, même ceux qui figuraient dans le premier dossier PDF.






Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

Exemple 3ème type - Duplicata en cas de perte par le titulaire de son attestation complémentaire BC TW

4 TYPE DE DEMANDE			
Certification après formation fondamentale	<input type="checkbox"/>	Duplicata	<input type="checkbox"/>
Certification dans le cadre du contrôle triennal	<input type="checkbox"/>	Renouvellement après une faute contre la sécurité	<input type="checkbox"/>





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

## I.2.2 Constitution du dossier PDF

### 4<sup>ème</sup> type Renouvellement après une faute contre la sécurité

Les instructions à suivre dans le cas d'une faute contre la sécurité sont dépendantes du degré de la faute. Il y a 3 degrés possibles à distinguer dans le cas d'une faute contre la sécurité :

#### A. Une faute contre la sécurité de 1<sup>o</sup> degré

La compétence BC TW peut dans ce cas être directement réattribuée à la personne concernée si les conditions énoncées dans le RGE 310 (point 7.5.3) sont remplies. Elle récupère donc son attestation complémentaire BC TW.

- Une nouvelle attestation de connaissance ne doit pas être délivrée et il n'y a pas de nouvel examen de recertification à passer.
- Une nouvelle attestation médicale et psychologique ne sont pas demandées.

Un rapport reprenant l'analyse de l'incident et les mesures prises par l'employeur doit être envoyé dans les 14 jours à la boîte fonctionnelle : **BCTW@INFRABEL.be**

#### B. Une faute contre la sécurité de 2<sup>ème</sup> degré

La compétence BC TW peut dans ce cas être directement réattribuée à la personne concernée si les conditions énoncées dans le RGE 310 (point 7.5.4) sont remplies. Elle récupère donc son attestation complémentaire BC TW.

- Une nouvelle attestation de connaissance spécifique doit être délivrée dans le cadre d'un examen demandé dans le but de réattribuer la compétence de BC TW après un retrait préventif.
- Une déclaration de l'employeur spécifiant que l'agent est apte à reprendre la compétence « BC-TW », ainsi qu'une déclaration de l'employeur décrivant les mesures qui ont été prises à son niveau afin d'éviter toute récurrence, doivent être jointes au dossier.
- De nouvelles attestations médicale et psychologique ne sont pas demandées

#### C. Une faute contre la sécurité de 3<sup>ème</sup> degré

Instructions identiques au premier type (voir ci-dessus Demande d'une attestation complémentaire BC TW après une formation fondamentale, 1<sup>ère</sup> attestation complémentaire comme BC TW).

Pour les conditions spécifiques voir aussi le RGE 310 (point 7.5.5)

Infrabel délivre une nouvelle attestation complémentaire BC TW lorsque l'entité émettrice transmet les documents suivants pour le BC TW concerné :

- Une attestation de connaissances spécifiques BC TW après la réussite d'un examen passé après avoir suivi une formation fondamentale ;
- Une nouvelle attestation médicale spécifique pour la compétence de BC TW et une nouvelle attestation psychologique spécifique pour la compétence de BC TW.





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducteur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
---------------------	--	--

- Une déclaration de l'employeur spécifiant que l'agent est apte à reprendre la compétence « BC-TW », ainsi qu'une déclaration de l'employeur décrivant les mesures qui ont été prises à son niveau afin d'éviter toute récurrence





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

Exemple 4<sup>ème</sup> type - Restitution après une faute contre la sécurité

4 TYPE DE DEMANDE			
Certification après formation fondamentale	<input type="checkbox"/>	Duplicata	<input type="checkbox"/>
Certification dans le cadre du contrôle triennal	<input type="checkbox"/>	Renouvellement après une faute contre la sécurité	<input type="checkbox"/>







Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducteur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	--	--

### I.3 Réception d'une attestation complémentaire BC TW

#### I.3.1 Généralités

Sous réserve que le dossier PDF introduit soit validé, l'entité habilitée à délivrer les attestations complémentaires BC TW envoie à l'entité demanderesse l'attestation complémentaire BC TW par courrier recommandé à l'**adresse privée** du BC TW.

L'attestation complémentaire BC TW est nominative et l'identité de l'agent BC TW sera vérifiée lors de la livraison du certificat. Il est donc important que l'adresse indiquée sur le formulaire de demande soit correcte.

A noter que le cadre réglementaire précise que dans l'exercice de son rôle de sécurité comme BC TW, le Bestuurder Conducteur TW doit toujours être en possession :

- de la licence européenne valide ;
- l' ABBAC le plus récent et valide de l'entreprise ferroviaire ;
- d'une attestation complémentaire BC TW valide ;

#### I.3.2. Procédure lorsque l'attestation complémentaire BC TW ne peut pas être délivrée

Si l'attestation complémentaire BC TW n'a pas pu être délivrée et donc qu'aucun contrôle d'identité n'a pu avoir lieu, un message d'absence sera laissé dans la boîte aux lettres.

Cela permet au BC TW de retirer l'attestation complémentaire BC TW au Bureau de Poste ou au Point Poste indiqué sur l'avis d'absence pendant 15 jours calendaires.

Si le BC TW ne récupère pas l'attestation complémentaire BC TW dans les 15 jours calendaires, l'attestation complémentaire BC TW sera restituée à Infrabel, dans le bureau où l'attestation complémentaire a été initialement établie.

Le BC TW a la possibilité de retirer lui-même l'attestation complémentaire BC TW auprès d'Infrabel, sur présentation d'un justificatif d'identité valide après rendez-vous (par téléphone ou e-mail) à l'adresse indiquée dans la Partie A, chapitre II.5. Le BC TW dispose à nouveau de 15 jours calendaires pour ce faire, à compter de la date de réception de l'attestation complémentaire par l'organisme de certification.

Passé ce délai de 15 jours calendaires après réception par l'organisme de certification, l'attestation complémentaire BC TW sera définitivement retirée et détruite si l'attestation complémentaire BC TW n'a pas été récupérée par le BC TW

#### I.3.3 Particularité – Remplacement d'un attestation complémentaire BC TW dans le cadre d'une recertification .

A la réception de la nouvelle attestation complémentaire BC TW, l'ancienne attestation complémentaire BC TW doit être impérativement retournée par courrier recommandé à l'adresse qui figure Partie A, chapitre II.5.

Si la partie demanderesse n'est plus en mesure de restituer l'ancienne attestation complémentaire BC TW, il convient d'en motiver la raison.

Pour ce faire, l'entité demanderesse peut utiliser la boîte fonctionnelle dédiée à l'envoi des dossiers PDF.





Asset Management	<b>Compétence complémentaire propre à Infrabel Bestuurder Conducateur Travaux Werken Guide pratique pour l'obtention d'une attestation complémentaire BC-TW</b>	Réf : AM-WIT-1219 VA Version : 1.0 Date : 14/01/2022
------------------	---	--

## II. Interruption dans l'exercice de la compétence de Bestuurder Conducateur TW

Le cadre réglementaire précise que lorsque l'exercice de la compétence de BC TW a été interrompu pendant **plus de six mois**, il y a lieu pour l'employeur de procéder à une vérification des connaissances professionnelles du personnel concerné.

Dans ce contexte, l'introduction des dossiers PDF, outre les règles relatives aux lignes du temps (Partie B, chapitre I.2.2), tient compte de cette contrainte. En effet, une introduction tardive d'un dossier PDF (exemple : après la date d'expiration d'un attestation complémentaire BC TW) peut conduire au dépassement de la limite des six mois et justifier une nouvelle formation fondamentale ainsi que de nouvelles attestations médicale et psychologique.

## III. Facturation de la délivrance d'une attestation complémentaire BC TW

La facturation d'un dossier s'effectue de la manière suivante :

- Le traitement d'un dossier qui débouche sur l'envoi d'un Document de Contrôle Interne mentionnant des anomalies est facturé 20 euros HTVA ;
- Le traitement d'un dossier débouchant sur la délivrance d'un attestation complémentaire BC TW (ou duplicata) est facturé 60 euros HTVA.

